

Paris, le 24 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT: UN NOUVEAU PRÊT SANS GARANTIE POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS

—

Dans le cadre du Grand plan d'investissement 2018-2022, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bpifrance renforcent l'offre de financement à destination des industriels de la filière bois par la mise en place d'un fonds de garantie qui permet à Bpifrance de déployer une offre de prêt sans garantie. Ce Prêt Filière Bois permettra aux PME du secteur, créées depuis plus de 3 ans, de moderniser leurs installations industrielles et de financer des opérations de croissance externe, sans prise de garanties sur l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.

D'un montant compris entre 300 000 € et 1 000 000 €, ce prêt est proposé sur une durée de 3 à 10 ans avec un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 2 ans. Ce différé tient compte d'une montée en puissance progressive des équipements industriels. Le Prêt Filière Bois est nécessairement adossé à des financements bancaires.

Les projets sont instruits au niveau régional, conjointement par la DRAAF et par le réseau de Bpifrance en régions. Le dossier type de demande est accessible sur les sites internet des DRAAF.

Ce nouveau produit vient donc renforcer la gamme des prêts Bpifrance accessibles aux acteurs industriels de la filière bois afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ce secteur. Il complète notamment l'offre de Prêts Participatifs de Développement Bois, mise en place avec le soutien du ministère de l'agriculture en 2011, dont le montant de financement s'élève au maximum à 300 000 €.

Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation déclare : « *L'ambition de ce prêt, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement, est d'accompagner une centaine de projets d'investissement dans le secteur de la transformation du bois. Il s'agit ainsi d'aider à la relance de la filière forêt-bois, conformément aux orientations arrêtées par le gouvernement dans le plan d'action interministériel forêt – bois* »

Anne GUERIN, Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau Bpifrance déclare : « *Le Prêt Filière Bois vient utilement compléter l'offre proposée par Bpifrance à la filière. Il permettra de déclencher et accélérer les décisions d'investissements lourds portant notamment sur la modernisation des acteurs industriels et d'accompagner les opérations de regroupement de la filière* ».

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr
Bpifrance - Christophe MENGGER Tél. : 01 41 79 95 12 - christophe.mengger@bpifrance.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse